



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas									
	Date de réception : 0 2 0 4 2 0 2 4 Dossier complet le : 0 9 0 4 2 0 2 4									
	N° d'enregistrement : 2024-602									
ı	Intitulé du projet									
	Construction d'ombrières photovoltaïques en pâturage ov	rins								
2	Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)								
2.1	Personne physique									
	Nom	Prénom(s)								
2.2										
	Personne morale									
	Dénomination	Raison sociale								
		Raison sociale								
	Dénomination	Raison sociale Type de société (SA, SCI)								
	Dénomination TotalEnergies Renouvelable France									
	Dénomination TotalEnergies Renouvelable France N° SIRET	Type de société (SA, SCI)								
	Dénomination TotalEnergies Renouvelable France N° SIRET 4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4	Type de société (SA, SCI) SAS								
	Dénomination TotalEnergies Renouvelable France N° SIRET 4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4 Représentant de la personne morale : Madame	Type de société (SA, SCI) SAS ✓ Monsieur								

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations d'ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc permettant de créer de l'ombre aux ovins, de protéger des cultures de café et de produire de l'énergie renouvelable solaire.

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas da	ans le	cadre du	dispositif	prévu	aux
l et	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement?	claus (claus	se-filet)	?		

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'ombrières photovoltaïques favorisant l'apport d'ombrage sur les parcours plein air des ovins mais également d'ombrage pour les plants de café. Ce projet est développé en concertation avec l'agriculteur, exploitant Monsieur Janackdoulary.

Ce dernier souhaitant faire évoluer son activité se lance dans l'élevage ovins après une formation réalisée en 2020 avec l'INRA Guadeloupe.

Les ombrières auront une hauteur minimale d'environ 1.80 m.

Ces dernières permettront de produire l'ombre nécessaire aux ovins ainsi qu'aux plants de café tout en produisant de l'électricité solaire mais également de l'herbe pour le paturage des ovins.

La puissance est d'environ 1 850 kWc.

La production électrique annuelle de l'ensemble permettra d'alimenter l'équivalent de la consommation de 925 habitants pour une économie de CO2 rejeté de 1 440 tonnes/an.

Aucun travaux de démolition n'est prévu dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Les ombrières apporteront l'ombre nécessaire aux ovins (amélioration significative du bien être animal: réduction du stress thermique) mais également de la production d'herbe pour les nourrir tout au long de l'année même en période sèche où l'apport d'herbe est parfois difficile sur le territoire. Des pieds de café seront également disposés sous les ombrières, lesquelles fourniront l'ombrage, réduiront le stress thermique et apporteront l'eau nécessaire au développement de cette culture.

La clôture, haute et semi-enterrée, offre également une protection intéressante du troupeau contre les prédateurs (chiens errants) ou les vols.

Enfin, le projet apportera de meilleures conditions de travail à l'exploitant, une pérennisation et une modernisation de son activité et ainsi une augmentation de la production agricole locale.

Ce projet contribuera au développement des activités d'agrivoltaïsme, et ainsi développer les énergies renouvelables tout en préservant et dynamisant l'activité agricole sur le territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction des ombrières s'étalera sur une durée de 6 à 9 mois et suivront les étapes suivantes:

- Clôture de la zone de chantier (cadencement prévu pour assurer le maintient de l'activité d'élevage),
- Installer une base de vie pour les ouvriers du chantier et aménagement d'une aire de stockage pour l'arrivée des équipements
- Réalisation des tranchées pour le réseau électrique
- Mise en place des platines qui accueilleront les structures des ombrières
- Montage des structures
- Pose des modules photovoltaïques et installation des équipements électriques
- Mise en place du poste de livraison
- Cablage et raccordement au réseau
- Mise en service industrielle

Les ombrières sont des structures simples portant la toiture en panneaux photovoltaïques.

La demande de raccordement électrique au réseau se fera après l'obtention du permis de construire.

La plantation des pieds de café se déroulera une fois les travaux terminés pour optimiser leur développement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 30 ans à compter de la mise en service de la centrale. En phase exploitation, aucune présence humaine permanente n'est nécessaire.

Le suivi de production de la centrale s'effectura à distance et les opérations de maintenance préventives seront plannifiées et pilotées par l'équipe exploitation avec une fréquence variable en fonction de la typologie des interventions.

L'écoulement des eaux pluviales se répartiront uniformément sous les ombrières.

A la fin de l'exploitation des ombrières, ces dernières seront retirées et orientées vers une filière de recyclage existante. La parcelle sera remise en état comme à l'initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis

🛈 La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Permis de co	onstruire
--------------------------------------	-----------

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre d'ombrières / Surface d'ombrage pour ovins- café	25 392 m ² / 17 250 m ² 17 / 8 381 m ² 33 % 1.80 / 2.65 m

4.6 Loca	lisation d	lu proje	t
----------	------------	----------	---

	Trauteur point bas / point riaut							
4.6	Localisation du projet							
	Adresse et commune d'implantation							
	Numéro : Voie :							
	Lieu-dit : Maudet							
	Localité : Le Moule							
	Code postal : 9 7 1 6 0 BP : Cedex :							
	Coordonées géographiques ^[1]							
	Long.: 6 1 ° 2 4 , 5 6 " 9 Lat.: 1 6 ° 2 1 , 1 3 " 3							
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement							
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " " "							
	Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "							
	Communes traversées :							
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :							
	Plan Local d'Urbanisme Le projet est situé en zone A.							
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.							
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?							
	□ Oui ☑ Non							
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?							
	□ Oui □ Non							

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».						
servi	Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des ervices instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de naque direction régionale.									
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.						
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?						
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V							
	En zone de montagne ?		V							
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V							
	Sur le territoire d'une commune littorale ?	V		Commune du Moule (97160)						
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V							

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	V		La commune du Moule est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé. Aucun enjeu n'a été identifié mis à part l'enjeu séisme qui concerne l'ensemble du territoire. La construction prendra en compte ce dernier.
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	V		Le PPRN de la commune du Moule est approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

lı	ncidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	Aucun prélèvement dans la nappe phréatique sera nécessaire à la construction des ombrières.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		v	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		v	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?		V	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	-	V	Le terrain, à vocation agricole, est déjà exploité et cultivé. Les enjeux pour la faune et la flore sont donc négligeables. Les terrains aux alentours sont également à vocation agricole.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	La zone du projet n'est situé ni dans ni aux alentours de site Natura 2000 ou autres zones à enjeux, ou intérêt communautaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	Pas de consommation d'espace agricole car les ombrières permettent de maintenir une activité agricole tout en la valorisant et l'améliorant. En effet, la surface sous les ombrières servira d'abri pour les ovins et d'ombrage pour les plants de café et est conforme au zonage PLU.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		PPRN Séisme La construction des ombrières prendra en compte cet aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		Pendant la phase travaux (période courte 6 à 9 mois), des engins pourront se déplacer.	
	Est-il source de bruit ?		v	La phase chantier pourra être source de bruits et nuisances sonores aux heures habituelles de travail (déplacement d'engins, tranchée).	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	Ce bruit ne sera pas plus important que celui engendré par les engins agricoles.	
ınces	Engendre-t-il des odeurs ?	V		L'élevage pourra engendrer des odeurs qui seront limitées au site.	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V		
	Engendre-t-il des vibrations ?		~		
	Est-il concerné par des vibrations ?		~		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		~		
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V		
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		~		
	Si oui, dans quel milieu ?		V		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
sions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Y	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	V		Amélioration des conditions de travail de l'exploitant

		jet identifiées a ou approuvés :	es susceptibles	d'être cumulé	es avec
Oui Si oui, dé	✓ Non ecrivez lesquelles	:			

	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de re transfrontière ?
	□ Oui ☑ Non i oui, décrivez lesquelles :
	escription des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des ences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
reten l'envi étudi	description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement iés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
p: m	es risques de pollution accidentelles sont très limités. Dans l'hypothèse où malgré toutes les précautions prises ar TotalEnergies Renouvelables France, une pollution était déversée, TotalEnergies Renouvelables France nettrait en place un plan d'urgence de gestion de la pollution concernée, afin de minimiser l'ensemble des impacts ur l'environnement.
	l'issu de la phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Les modules photovoltaïques seront ecyclés, et l'ensemble des équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières appropriées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur un terrain anthropisé (activité agricole, actuellement en cannes). Le terrain est hors zonages réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF ou autres). Les structures respecteront les normes parasismiques et paracycloniques. Ce projet est une façon d'harmoniser deux activités qui sont à ce jour primordiales sur le territoire (l'agriculture et la production d'énergie renouvelable).

Au regard des éléments cités ci-dessus, l'impact d'un tel projet est positif sur ce terrain et plus globalement sur le territoire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	~
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	~
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	~
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet				
1					
2					
3					
4					
5					

9	Engagement et	cianatura
9	Liigageilleilt et	signature

Fait le 2 1 0 3 2 0 2 4

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables					
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements c	i-dessus 🗌				
Nom NELSON					
Prénom Olivier		Designated by			
Qualité du signataire Responsable Agence Antilles		Docusigned by: OLIVIEY NELS ON E20E6B9714114C1			
À Moule					